

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT

N° CF1551

présenté par
M. Le Gac et Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
